



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 MARS 2024 à 20 heures

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe – Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Annick SAMSON - Jean-Jacques FUNK – Véronique BAUDRY – Edith NAUZE – Jackie BRUNEL, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Nicole DUFOSSÉ, Conseillère Municipale (pouvoir à MN LAUBA)
Yannick MALÈVRE, Conseiller Municipal

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Madame Edith NAUZE est nommée secrétaire de séance.

À l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 7 février 2024.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter une délibération concernant l'adoption du rapport n° 4 de la CLECT. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations diverses

* Madame le Maire fait part du décès de notre agent, Maggy DUCAMP, employée en contrat aidé. Elle était en arrêt de travail depuis fin novembre. Une gerbe de fleurs a été livrée au nom des Élus, du Personnel, des Enseignantes et des enfants de l'école.

*** Problèmes des routes mitoyennes**

Malgré le courrier de Monsieur le Préfet attestant de la mitoyenneté des routes limitrophes suite à un référé, à une jurisprudence de 1980 et nous invitant à signer une convention pour l'entretien de ces routes,

Malgré l'absence d'observation de la part de la commune de Saint Christophe de Double sur ce courrier et qui vaut accord à la reconnaissance des routes mitoyennes,

Malgré les propositions de réunion de la commune de Saint Antoine sur l'Isle pour élaborer une convention d'entente en présence du Cabinet Avis Conseils,

Malgré la visite de Madame le Maire de Saint Christophe de Double pour vérifier dans nos archives,

La commune de Saint Christophe de Double est toujours dans le déni de la mitoyenneté d'une partie des routes du Brugeot et d'une partie de la route de la Forêt en produisant une délibération datant de 2022, décision prise bien avant le courrier de Monsieur le Préfet.

Nous espérons qu'une date de réunion nous sera proposée prochainement.

*** Ombrière photovoltaïque**

Ce projet est en bonne voie. L'analyse topographique a été faite pour l'implantation sur la place des sports.

*** Problème d'écoulement des eaux pluviales rue de Verdun et avenue de la Libération**

La canalisation entourant le gaz va être reprise par GRDF. L'entreprise EIFFAGE mandatée par GRDF interviendra courant avril.

ORDRE DU JOUR

I – MISE A JOUR DES ZAEnR

Madame le Maire informe que tous les projets photovoltaïques peuvent être inclus dans les zones dites «Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR), définies par la commune. Cela facilite les projets mais n'en vaut pas accord pour autant.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide que les zones où se situent des projets photovoltaïques seront définies comme ZAEnR, à savoir :

- La zone artisanale,
- Le Pic
- Le Paillot
- Le Petit Bardou
- Le Centre Bourg

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

II – DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE POUR PASSER LES CONTRATS D'ASSURANCE ET ACCEPTER LES INDEMNITÉS DE SINISTRE Y AFFÉRENTES

Chaque encaissement d'une indemnité de sinistre doit être assorti d'une délibération du Conseil Municipal l'acceptant ou d'un arrêté du Maire s'il en a la délégation.

Dans le but de simplifier ces démarches, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités y afférentes.

III – CONVENTION TRIPARTITE POUR LES TRAVAUX VOIRIE

Madame le Maire propose la signature d'une convention tripartite, avec le Cabinet Avis Conseils, la commune et une entreprise de travaux publics pour les travaux de reprofilage des voies communales. Cette convention sera établie pour 3 ans, pour des travaux annuels dont le coût est fixé entre 6 000 € et 12 000 €. Ce reprofilage viendra conforter l'enrobé à froid mis régulièrement dans les ornières.

Suite à l'appel d'offre effectué par le Cabinet Avis Conseil, les différentes propositions des entreprises sont présentées par Sébastien MARCHEIX.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- accepte l'offre de l'entreprise BOUIJAUD

- autorise Madame le Maire à signer cette convention tripartite et à effectuer toutes démarches nécessaires à son application.

IV – VENTE DU TRACTO-PELLE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis de réparation du système hydraulique du tractopelle s'élevant à 7 353 €.

Considérant que ce matériel est âgé de plus de 35 ans et n'est donc pas à l'abri d'une nouvelle panne grave,

Considérant sa faible utilisation,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de vendre cet engin et de répondre favorablement à une offre d'achat de 3 000 €, en l'état.

V – DEMANDES DE RETRAIT DU SIVU CHENIL DU LIBOURNAIS FORMULÉES PAR LES COMMUNES DE CESSAC - FOSSES ET BALEYSSAC - FRONTENAC - SAINT SULPICE DE FALEYRENS ET CADARSAC

Pour rappel, ce SIVU a été créé pour répondre à l'obligation des communes de détenir un service de fourrière et de répondre à un intérêt commun.

Monsieur FUNK, délégué représentant notre commune, précise que le Comité Syndical du SIVU Chenil du Libournais s'est prononcé contre le retrait de ces 5 communes. Chaque commune doit se prononcer sur ces 5 retraits envisagés.

Considérant que l'intérêt du SIVU est de proposer un service de fourrière en mutualisant les coûts de fonctionnement, l'impact de retraits de ces communes n'est pas neutre. Il entraînera une augmentation des participations des communes.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal s'associe au SIVU Chenil du Libournais et se prononce défavorablement au retrait des communes de Cessac - Fosses et Baleyssac - Frontenac - Saint Sulpice de Faleyrens et Cadarsac.

VI – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Madame le Maire rappelle que notre commune s'est portée « commune pilote » dès 2023 pour la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57. Le Compte Financier Unique remplace et associe le compte administratif établi par la commune et le compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable.

Madame LAUBA présente les résultats du CFU 2023 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses 2023	454 128,73 €	125 735,04 €
Total des recettes 2023	453 024,84 €	194 818,48 €
Résultat de l'exercice 2023	- 1103,89 €	+ 69 083,44 €
Report 2022	+ 19 410,80 €	- 27 014,29 €
Résultat de clôture	+ 18 306,91 €	+ 42 069,15 €

Madame le Maire quitte la salle. Le Compte Financier Unique 2023 est soumis au vote.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2023.

VII – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Considérant les résultats de l'exercice 2023 et le montant des restes à réaliser en investissement (22 200 € en dépenses et 4 429 € en recettes), il n'est pas nécessaire de créditer un excédent de fonctionnement capitalisé au 1068.

Les résultats de l'exercice 2023 seront reportés au budget 2024, soit :

- Excédent reporté en section de fonctionnement..... 18 306,91 €
- Excédent reporté en section d'investissement..... 42 069,15 €

Pas d'observation du Conseil Municipal qui approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'affectation du résultat 2023 ;

VIII – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition :

Foncier bâti : 34,14 % / Foncier non bâti : 59,34 % / Taxe d'habitation sur les logements vacants : 11,32 %

La commune devant faire face à l'inflation, aux difficultés économiques et aux contentieux qui continuent de gréver nos réserves financières, il est nécessaire d'augmenter les impôts.

Après réflexion, la commission des finances a proposé que l'on augmente les taxes communales de 2 %, les taux d'imposition n'ayant pas été augmentés depuis 2010.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition à :

- Foncier bâti : 36,14 %
- Foncier non bâti : 61,34 %
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 13,32 %

IX – VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL AVEC AUTORISATION DE FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Madame le Maire présente les prévisions budgétaires avec un investissement au minima, étudiées en Commission des Finances. Les travaux de curage de fossé, fauchages à l'épaveuse seront réalisés par des entreprises. Des honoraires d'avocats sont encore à prévoir dans le cadre des contentieux en lien avec deux de nos agents. L'augmentation des taux d'imposition nous amènera une recette supplémentaire de 15 000 €.

Madame le Maire et Monsieur MARCHEIX Sébastien présentent les investissements et subventions :

- pose de stores à l'étage de la mairie,
- achat d'une plaque vibrante pour la pose d'enrobé à froid,
- travaux voirie : pont de la Forêt et revêtement routier subventionné par l'État (DETR), carrefour de la route de la Double/route de la Forêt, rue de Logerie avec busage des fossés. L'entreprise BOUIJAUD est retenue pour ces travaux,
- reprofilage des fossés, dans la continuité de notre programme par l'entreprise COURAUD,

- Mise aux normes handicap des toilettes publiques subventionnée par l'État (DETR). L'entreprise PEIRO FABRIS est retenue. Les toilettes du cimetière seront refaites par le personnel du service technique (travaux en régie),
- Foyer : réfection de la toiture ouest avec zinguerie. L'entreprise RTPM est retenue.

Le budget prévisionnel 2024 s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses	478 936,00 €	108 821,00 €
Total des recettes	460 629,09 €	66 751,85 €
<i>Excédents reportés</i>	<i>18 306,91 €</i>	<i>42 069,15 €</i>
TOTAL	478 936,00 €	108 821,00 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- adopte le budget 2024 et autorise Madame le Maire, dans le cadre de la fongibilité des crédits, à effectuer des virements de crédits dans la limite de 7,5 % en section de fonctionnement et d'investissement, hors dépenses de personnel. Ces décisions feront l'objet d'un arrêté communiqué en Conseil Municipal,
- vote la reconduction des subventions aux associations,
- sollicite une subvention de 7002 € au titre du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) portant sur les travaux de voirie, l'acquisition des stores, la plaque vibrante et la réfection de la toiture du foyer.

X – ADOPTION DU RAPPORT N°4 DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Ce rapport présente l'évaluation des charges transférées pour le complexe aquatique de St Seurin sur l'Isle et la compétence GEPU.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- accepte le transfert de charges pour la piscine de St Seurin sur l'Isle
- décide de conserver la gestion des eaux pluviales urbaines
- adopte le rapport n°4 de la CLECT concernant le transfert des communes adhérentes.

XI – ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Permanences assurées par les élus :

- de 8h à 10h30 : A. SAMSON – E. NAUZE – MN. LAUBA – P. PEYRIDIEUX
- de 10h30 à 13 h : JJ FUNK – S. MARCHEIX – Y. MALÈVRE
- de 13h à 15h30 : A. SAMSON – MN. LAUBA – JJ. FUNK
- de 15h30 à 18h : V. SAMSON – W. RIBÉRAUD – P. PEYRIDIEUX – N. DUFOSSÉ

XII – QUESTIONS DIVERSES

* Madame le Maire présente le bilan de la station d'épuration intercommunale située sur la commune de Saint Antoine sur l'Isle.

La station est en moyenne en sous charge hydraulique et organique. Elle rejette un effluent de très bonne qualité. Les boues sont re-traitées et valorisées par la société PAPREC AGRO sous la forme d'un compost agricole. Ce rapport est consultable en mairie.

* L'ensemble du personnel remercie les élus pour pour les chèques cadeaux d'une valeur de 80 € offert par la Municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h50